Saint-Sylvestre

« Vers l'avant «

AVIS PUBLIC - PROMULGATION

Avis public est donné par Louise Breton, directrice générale et greffière-trésorière

Que le conseil municipal de Saint-Sylvestre, lors de la séance du 6 juillet 2026 a adopté le règlement numéro 201-2026 intitulés :

Nº 201-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°05-97
Visant à créer la zone 23-CH à même la zone 27-CH
Visant à modifier la grille de spécification par l'ajout de la zone 23-CH
Visant à inclure à la grille de spécification les usages et les normes applicables à cette nouvelle zone

Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 9 septembre *2026* et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, le 28 septembre 2026

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, le 28 septembre *2026*
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du règlement N°201-2026 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal, à Alimentation St-Sylvestre, sur le site internet de la municipalité et dans le journal *Entre les branches* du mois d'octobre 2026.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre
